



**Compte rendu de la  
29<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Pilotage**  
Mardi 27 novembre 2018  
ASN Montrouge

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du COFIL du 4 juin 2018
2. Composition du COFIL RNM (décision CODEP – DEU-046583 du 26 septembre 2018 portant nomination au comité de pilotage du RNM)
3. Informations relatives à la Commission d’Agrément - M.FOURNIER - 30 ‘
4. Information concernant la révision de la décision n°2009-DC-099 du 29 avril 2008 modifiée relative à l’organisation du RNM et fixant les modalités d’agrément des laboratoires
5. Point sur la finalisation du Bilan Radiologique 2015-2017 - P. RENAUD / Tous - 30’
6. Informations relatives à la transmission des données de la surveillance française à la base européenne REM DB – V. BRUNO - 45’
  - a. Etat des lieux de la base
  - b. Perspectives d’évolution de la base et plus généralement des attendus de JRC
  - c. Discussion
7. Vie du RNM – V. BRUNO - 30’
  - a. Publication du bilan d’exploitation novembre 2018 : données statistiques, bilan des mesures...
  - b. Prévision d’évolutions systémiques
8. Divers - Tous -15’
  - a. Point sur l’enquête réalisée auprès des producteurs relative aux pratiques de prélèvement d’aérosols
  - b. Autres points soulevés en séance
  - c. Date du prochain COFIL

---

M. C. QUINTIN (ASN/DEU) accueille les participants, en particulier les nouveaux membres du comité de pilotage du RNM, et ouvre la séance.

La liste des participants à la réunion est présentée en **annexe 1** de ce compte-rendu. Les membres nouvellement désignés sont signalés par un astérisque (\*).

## **1. Approbation du CR du COPIL précédent (4 juin 2018) - (Tous)**

Le compte rendu de la 28<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage en version projet a été transmis à tous les membres du comité de pilotage par voie électronique.

Les participants apportent en séance des commentaires qui permettent l'adoption du CR en version finale, disponible sur le site web du RNM.

## **2. Composition du COPIL RNM (décision CODEP - DEU - 046583 du 26 septembre 2018 portant nomination au comité de pilotage du RNM) - ASN**

L'ASN indique que la composition du COPIL RNM a été modifiée, par décision ASN CODEP-DEU-046583 du 26 septembre 2018, en raison de l'arrivée à échéance du mandat de certains membres du COPIL précédemment nommés. Le COPIL est désormais composé des membres suivants :

En qualité des représentants des organismes mentionnés au 10° de l'article 3 de la décision n°2008-DC-009 du 29 avril 2008 modifiée :

- a) Titulaire : M. HEMIDY Pierre Yves du groupe prévention environnement exploitation de l'unité d'ingénierie d'exploitation de la division production nucléaire d'Électricité de France  
Suppléant : Mme CALVEZ Marianne, ingénieur en gestion environnementale du service de protection de l'homme et de l'environnement de la direction de la sécurité et de la sûreté nucléaire du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.
- b) Titulaire : M. DEVIN Patrick, de la BU Recyclage, de la direction sûreté environnement d'Orano.  
Suppléant : Mme CADORET Gwenaelle, en charge de la surveillance environnementale Après-Mines France, d'Orano Mining.

En qualité de représentant des organismes mentionnés au 11° de l'article 3 de la décision n°2008-DC-009 du 29 avril 2008 modifiée :

Titulaire : Mme LEPELTIER Sabrina, responsable de l'unité départementale de la Manche au sein du pôle santé-environnement de la direction santé publique de l'ARS Normandie ;  
Suppléant : Mme HOMER Sylvie, responsable de l'unité fonctionnelle « eau et santé » au sein du pôle santé-environnement de la direction santé publique de l'ARS Normandie.

En qualité de représentant des organismes mentionnés au 11° de l'article 3 de la décision n°2008-DC-009 du 29 avril 2008 modifiée :

Titulaire : M. BARON Yves, membre du conseil d'administration de l'Association nationale 2/2 des comités et commissions locales d'information et membre de la Commission locale d'information Orano La Hague.

Suppléant : M. LHEUREUX Yves, chargé de mission à l'Association nationale des comités et commissions locales d'information.

En qualité de personnes qualifiées au titre du 13° de l'article 3 de la décision n°2008-DC-009 du 29 avril 2008 modifiée :

- a) M. DIANA Jean-Jacques, retraité.
- b) Melle JOSSET Mylène de l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest.

### **3. Informations relatives à la commission d'agrément - (ASN - Marc FOURNIER)**

Le représentant du CEA souligne un problème de délai : lors de la dernière campagne d'agrément, la date de la fourniture des rapports de certains EIL et la date limite de dépôt des dossiers de demande agrément ont été rapprochées. ASN précise qu'en matière de délais, les délais impératifs de dépôt des dossiers (respectivement 31 mai et 30 novembre pour les agréments du 2<sup>nd</sup> semestre et du 1<sup>er</sup> semestre) sont fixés pour connaître le nombre de laboratoires déposant une demande (ou renouvellement) d'agrément : il est toujours possible de compléter un dossier dans des délais qui sont alors fixés par l'ASN ; les articles 12 et 13 de la décision 2008-DC-099 du 28/04/99 modifiée, indiquent les délais impératifs pour la remise des dossiers et fixent également le cadre pour la remise des éléments complémentaires.

Les supports de cette présentation sont en **annexe 2** de ce compte rendu.

### **4. Information concernant la révision de la décision n°2008-DC-099 du 29 avril 2008 modifiée relative à l'organisation du RNM et fixant les modalités d'agrément des laboratoires (ASN - N. REYNAL)**

L'ASN indique que la décision de l'ASN n° 2008-DC-0099 modifiée, qui encadre l'organisation du RNM et fixe les modalités d'agrément des laboratoires, a été une nouvelle fois modifiée par la décision n° 2018-DC-0648 du 16 octobre 2018, notamment afin d'introduire un nouveau type d'agrément relatifs à la mesure du radon (<sup>222</sup>Ra) dans l'eau. Cette révision permet un rapprochement entre les procédures d'agrément délivrés respectivement par l'ASN dans le cadre du RNM et par la Direction générale de la santé (DGS) dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, qui reposent sur des exigences techniques communes : pour obtenir l'agrément de la DGS, ces laboratoires devront désormais avoir obtenu en préalable l'agrément de l'ASN. Une version consolidée de la décision modifiée est disponible sur le site Internet de l'ASN [www.asn.fr](http://www.asn.fr).

### **5. Point sur la finalisation du bilan Radiologique 2015-2017 - (IRSN - P.RENAUD - Tous)**

Les supports de cette présentation sont en **annexe 3** de ce compte rendu.

L'IRSN qui a piloté la rédaction du Bilan Radiologique RNM 2015-2017 présente le bilan de réalisation de ce rapport, augmenté de plus de 100 pages par rapport à la précédente version ; ceci étant essentiellement lié à l'intégration d'un chapitre sur la surveillance des sites miniers. L'IRSN souligne que malgré un calendrier contraint les délais ont été tenus, grâce notamment à une bonne coopération de la part des relecteurs. Près de 350 commentaires ont été envoyés par les relecteurs (ASN, exploitants nucléaires, ACRO...) et la plupart ont pu être intégrés dans la version définitive du rapport.

Les représentants des exploitants nucléaires (EDF, CEA, ORANO, ANDRA), qui ont fourni les informations relatives à leurs sites nucléaires et ont également relu les chapitres relatifs à leurs installations, expriment leur satisfaction quant à la qualité du travail réalisé par l'IRSN, en ce qui concerne l'exploitation des données de la surveillance environnementale. **Certains ont procédé à une lecture attentive de l'ensemble du document et l'IRSN les en remercie.**

Le CEA souligne notamment, outre la lecture agréable du rapport bien que consommatrice de temps, avoir réalisé un courrier d'une dizaine de pages de remarques/commentaires et avoir reçu un courrier en retour justifiant de la prise en compte ou pas des remarques/commentaires.

EDF remercie l'IRSN de la façon dont s'est déroulé le projet : en particulier le fait d'anticiper les demandes a permis de lisser la charge de travail supplémentaire engendrée et ainsi de répondre à la demande.

ORANO salue tout le travail réalisé ainsi que les échanges riches en amont de la rédaction qui ont permis d'anticiper les difficultés rencontrées ; le rapport Bilan Radiologique donne du sens au Réseau National de Mesures.

L'ACRO également sollicité pour la relecture du rapport estime que c'est un document de référence dans le domaine de la surveillance de la radioactivité mais souligne également la limite de l'exercice pour ce qui concerne les évaluations dosimétriques (comme cela avait déjà été le cas lors des évaluations dosimétriques réalisées dans le cadre du travail du GRNC).

L'ANCCLI demande à continuer la valorisation de ce type de travail dans les territoires et indique vouloir solliciter l'IRSN pour présenter le rapport dans les territoires.

L'ASN exprime également sa satisfaction sur le déroulement de la réalisation du projet et sur la qualité de la production, et souligne aussi la visibilité donnée au RNM grâce au bilan radiologique.

Quelques axes d'amélioration, qui pourraient être pris en compte pour la réalisation du prochain bilan radiologique sont identifiés :

- Les données recueillies dans le cadre du présent BR n'ont pas permis de calculer la dose ajoutée pour les sites miniers (en raison notamment de la difficulté d'estimer un bruit de fond qui présente une grande variabilité sur ce type de territoire). Le prochain BR aura pour objectif d'être en capacité d'estimer ce bruit de fond par la réalisation de mesures complémentaires.
- il s'est avéré souvent difficile d'obtenir toutes les informations de la part des exploitants : certaines informations relatives aux rejets et aux plans de surveillance n'ont été complétées/validées qu'à l'issue de la phase de relecture (en octobre) et certaines données de rejets et évaluations dosimétriques n'ont jamais été transmises et n'ont pas été intégrées/utilisées dans le document. Le prochain BR aura pour ambition d'obtenir ces données très en amont, dès le début de l'année de rédaction (janvier 2021).

## **6. Informations relatives à la transmission des données de la surveillance française à la base européenne REM DB - (IRSN - V. BRUNO)**

- a. Etat des lieux de la base
- b. Perspectives d'évolution de la base et plus généralement des attendus de JRC
- c. Discussion

Après la présentation par l'IRSN du contenu de la base européenne REM DB ainsi que ses perspectives d'évolution, la discussion s'engage sur la nécessité d'envoyer les données du RNM dans la base européenne.

Il est également évoqué les moyens humains et de développement informatique que représente un tel envoi, la base RNM n'ayant pas actuellement le format ad hoc pour que les données soient acceptées en l'état par REM DB (nécessité de transcodage des données).

En outre l'ASN souligne qu'il existe un risque que la mise à disposition de l'ensemble des données du RNM dans REM DB ne pénalise le RNM qui perdrait en visibilité propre. Ainsi tous les développements récents (mode guidé/mode avancé), qui permettent une meilleure lisibilité et donne des clés de lecture des données pour le grand public, ne seraient pas valorisés dans la base REM DB. Il semble par conséquent plus pertinent de disposer d'un lien sur le site REM DB vers le site RNM (ce qui est sur le principe accepté par le gestionnaire JRC de REM DB) ce qui permettrait également aux internautes européens d'avoir accès au RNM, et en particulier sur le site en langue anglaise.

*Décision : le COPIL RNM s'accorde sur le principe qu'il n'est pas opportun d'envoyer les données du RNM dans REM DB, il est en revanche proposé d'appuyer auprès de JRC l'intégration d'un lien vers le site web RNM.*

En marge de cette discussion, la DGS annonce également être en train de travailler sur l'export de données relatives à la qualité des eaux de consommation humaine vers les bases européennes, afin de satisfaire une exigence réglementaire ; la difficulté majeure rencontrée étant que la France est constituée de 2300 zones de qualité des eaux différentes devant être répertoriées dans les bases européennes. En outre l'obligation de reportage est trisannuelle pour certaines données et annuelle pour d'autres.

Les supports de cette présentation sont en annexe 3 de ce compte rendu.

## **7. Vie du site web RNM (IRSN - V.BRUNO)**

- a. Publication du bulletin d'exploitation (au 30 septembre 2018) : données statistiques, bilan des mesures
- b. Prévision d'évolutions systémiques

Les supports de cette présentation sont en annexe 3 de ce compte rendu.

## **8. Divers (Tous)**

- a. Point sur l'enquête réalisée auprès des producteurs relative aux pratiques de prélèvement d'aérosols

L'IRSN indique qu'à ce jour seulement une dizaine de réponses sont parvenues à l'IRSN qui attend une meilleure complétude des réponses avant de commencer leur analyse.

- b. Autres points soulevés en séance

Le représentant EDF signale que la représentation des sites EDF sur le site web est trop agrégée lorsque les sites sont géographiquement proches et qu'il faut zoomer 2 ou 3 fois avant de voir l'ensemble des sites. Selon le représentant EDF cela peut porter préjudice à l'objectif de transparence du site RNM.

L'IRSN annonce que la prochaine montée de version du site web permettra, comme demandé par le CEA, que les mesures réalisées pour le compte de plusieurs producteurs soient reportées sur les graphes correspondant. La condition pour que les mesures apparaissent sur le graphe est que l'information (code des prélèvements et des mesures) soit reportée dans les registres de l'exploitant pour le compte duquel la mesure est réalisée. Un mail sera envoyé à l'ensemble des producteurs de mesures pour les informer de cette nouvelle possibilité.

L'ASN rappelle que le site RNM doit se mettre en conformité au regard de la nouvelle réglementation RGPD.

M. DIANA indique avoir trouvé des données présentant de nombreux chiffres après la virgule ; la question de la façon d'arrondir les données devrait être traitée lors d'une prochaine réunion du COPIL.

- c. Date de la prochaine réunion du COPIL  
La date est fixée au :

**12 juin 2019 à partir de 14h à l'ASN Montrouge**

## LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 :** Liste des participants
- Annexe 2 :** Informations sur les Agréments des Laboratoires (ASN- M. FOURNIER)
- Annexe 3 :** Supports IRSN :  
Informations relatives à la transmission des données de la surveillance française à la base européenne REM DB  
Vie du site RNM (V. BRUNO)  
Point sur la finalisation du BR 2015-2017 (P. RENAUD)  
Points Divers (tous)

**ANNEXE 1**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**  
 (\*) membre nouvellement désigné

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>ORGANISME</b>
<b>BARON</b>	<b>Yves</b>	<b>ANCCLI</b>
<b>MARIE</b>	<b>Laurent</b>	<b>DGPR</b>
<b>CADORET (*)</b>	<b>Gwenaëlle</b>	<b>ORANO Mining</b>
<b>FAYOLLE</b>	<b>Corinne</b>	<b>ASN</b>
<b>DIANA (*)</b>	<b>Jean-Jacques</b>	
<b>ROSSET</b>	<b>Martine</b>	<b>EMM</b>
<b>RENAUD</b>	<b>Philippe</b>	<b>IRSN</b>
<b>GLEIZES</b>	<b>Marc</b>	<b>IRSN</b>
<b>BRUNO</b>	<b>Valérie</b>	<b>IRSN</b>
<b>CALVEZ</b>	<b>Marianne</b>	<b>CEA</b>
<b>GOBRON</b>	<b>Virginie</b>	<b>ANDRA</b>
<b>PAVAGEAU</b>	<b>Yannick</b>	<b>DGS</b>
<b>HEMIDY</b>	<b>Pierre-Yves</b>	<b>EDF</b>
<b>JOSSET</b>	<b>Mylène</b>	<b>ACRO</b>
<b>GENOUD</b>	<b>Mathieu</b>	<b>SCL/DGCCRF</b>
<b>DEVIN</b>	<b>Patrick</b>	<b>ORANO Cycle</b>
<b>FOURNIER</b>	<b>Marc</b>	<b>ASN</b>
<b>REYNAL</b>	<b>Nathalie</b>	<b>ASN</b>
<b>QUINTIN</b>	<b>Christophe</b>	<b>ASN</b>
<b>LHEUREUX</b>	<b>Yves</b>	<b>ANCCLI</b>